

GIBIERS REPRODUCTEURS

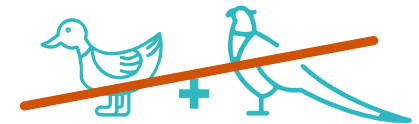
3R

J'éleve des gibiers à plumes (espèces faisan-perdrix) reproducteurs d'âges différents, répartis dans plusieurs cages. Ce cas s'applique uniquement aux maillons reproduction ou multiplication.

Je définis une unité de production : plusieurs cages sur un même site, avec un sas commun pour l'ensemble.

Comment organiser mon unité de production ?

- Je rentre **une seule bande** de reproducteurs par cage.
- J'organise ma production par **bande de cages** (animaux du **même âge** rassemblés par zone) pour permettre un nettoyage/désinfection par bande de cages et l'enlèvement des fientes.
- **À la fin de chaque bande**, je réalise un **nettoyage** et une **désinfection** de chaque cage dès la sortie des animaux (voir les [fiches 6C1 & 6C2](#)).
Mes cages seront donc nettoyées successivement au fur et à mesure du départ des bandes.
- Après chaque nettoyage/désinfection je pratique un **vide sanitaire** pour les cages concernées.
- Je réalise les **dépistage** prévus par l'administration par instruction.



Il est interdit d'élever des faisans-perdrix et des canards colverts dans une même unité de production.

Les nouvelles installations de cage doivent être intégralement protégées par un filet.

Installer un dispositif d'effarouchement lorsque le risque épizootique est modéré pour le élevage en ZRP et sur tout le territoire en risque élevé (Inst. Tech. DGAL/SDSBEA/2021-786)

UP : unité de production



SAS

Stockage du lisier

- Pour les nouvelles installations, l'exploitant doit être en mesure d'évacuer les fientes à la fin de chaque bande > cf. [fiche 7B](#) pour la bonne gestion du lisier.
- Cas des anciens systèmes ne permettant pas le curage complet des fientes.
- Après nettoyage/désinfection des cages, procéder à un assainissement rapide des fientes restantes sur le sol par de la chaux puis à un assainissement naturel, d'a minima, 60 jours.
- Cas d'un troupeau déclaré infecté par un danger sanitaire réglementé, les fientes devront être totalement évacuées avant les opérations de nettoyage et désinfection des cages.

